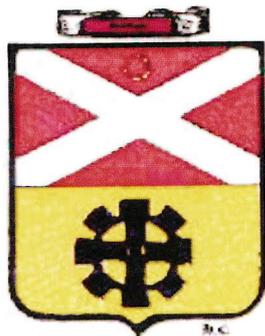


RECOLOGNE



les infos municipales

N° 62

novembre 2020



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Le trombinoscope 2020
- Un peu d'histoire
- Inscription fête de Noël
- Mieux vivre à Recologne
- Info des sapeurs-pompiers
- En bref
- Rétro
- Dématérialisation
- Les infos pratiques
- Info en images

www.recologne.com

LE MOT DU MAIRE

Au nom de toute l'équipe municipale, je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui, dans le contexte très particulier que nous avons connu, se sont déplacés pour nous accorder leur confiance le 15 mars dernier.

La liste entière que je présentais a été élue au premier tour, avec une participation de 50 % des électeurs. Compte tenu des contraintes liées à l'épidémie de Covid-19 et de la présence d'une seule liste, je suis heureux de ce chiffre si on le compare à la participation nationale au premier tour (44 %).

Nouveau mandat, nouvelle équipe... Elle vous sera présentée dans les pages suivantes. Merci à Magalie, Sophie, Anne, Clément et Guillaume d'avoir accepté de rejoindre l'équipe municipale.

Je tiens également à remercier celles et ceux qui ont souhaité, pour des raisons personnelles, ne pas continuer. Je pense tout particulièrement à Philippe, adjoint au maire durant de nombreuses années, et aussi à Denise que la maladie a emportée au cours de son dernier mandat .

Cette année 2020 restera gravée dans nos mémoires. Personnellement, je me souviendrai longtemps d'avoir parcouru, sans masque - c'était "inutile" selon la porte-parole du gouvernement - les rues désertes, silencieuses et sans vie de notre village durant des semaines, passant devant l'école et devant les aires de jeux sans entendre les cris des enfants. C'était désespérant !

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui, dès le début de cette pandémie, ont fabriqué et distribué des masques ou se sont inquiétées de nos Anciens, aidant certains pour leurs courses. Il convient également de remercier les commerçants qui ont imaginé des solutions pour assurer l'approvisionnement de nos concitoyens. Merci enfin aux personnels soignants, médecins, infirmiers, dont certains ont même été victimes du virus.

J'aurai aussi une pensée particulière pour le personnel communal, notamment pour notre secrétaire de mairie qui a continué, malgré la maladie, d'assurer ses fonctions depuis son domicile en télé-travaillant.

Malheureusement, à l'heure qu'il est, le virus est toujours présent. Dans l'attente d'un remède ou d'un vaccin, il convient par conséquent de continuer à appliquer et à respecter toutes les consignes (gestes barrières, port du masque, etc...) afin de limiter sa circulation et d'éviter une extension de la pandémie.

Pourrons-nous prochainement organiser de nouveau nos fêtes comme avant ? Personnellement, j'en doute. Cependant, tout ne doit pas - et ne peut pas - être arrêté. Nous devons impérativement nous organiser et trouver les adaptations nécessaires afin de poursuivre notre action tout en garantissant la sécurité de nos concitoyens.

Roland MORALES

RECOLOGNE MARS 2020



Daniel MEYER



Roland MORALES



Annie ROUSSELOT



Yasmine ROUX



Franck VERIN



J.Pierre BRUCKERT



Sylviane CHLOPINSKI



Jacqueline TORRES



Sophie GUENARD



Frédéric CHATELAIN



Michèle BOUDAUX



Magalie GONZALES



Anne MARTINEZ



Clément DIETRICH

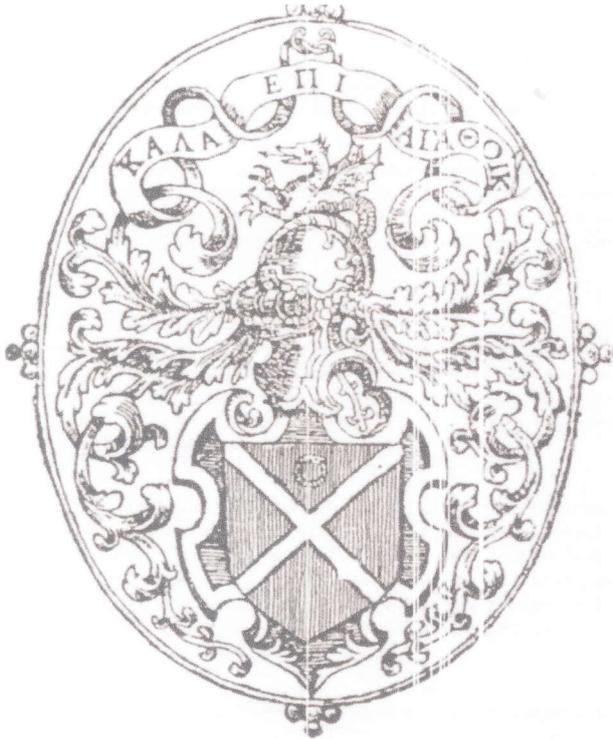


Guillaume VIARD

Un peu d'histoire

Marie Ferdinand Vicomte Chifflet d'Orchamps (1812 – 1879)

L'église de Recologne possède un chemin de croix réalisé en 1864 par Ferdinand Chifflet, alors propriétaire du château de Recologne. La visite, en début d'année, de Madame Sylvie de Vesvrotte, conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du Jura, m'a incité à faire quelques recherches sur cet artiste.



*Marie Ferdinand Xavier Fidèle
Vicomte CHIFFLET d'ORCHAMPS
(1812—1879)*

Marie Ferdinand Xavier Fidèle est né le 30 novembre 1812 à Besançon, rue des granges, dans l'hôtel familial. Il grandira dans cette maison vide de ses trésors, disparus à la Révolution, et que son père Marie Bénigne Ferréol Xavier (1766 - 1835) ne manque pas de lui rappeler : camées précieux, 20 000 médailles antiques, des abeilles d'or, trouvées dans le tombeau de Chilpéric à Tournai, par son ancêtre Jean Jacques (1588 - 1673) médecin, antiquaire et archéologue, mais aussi des tableaux de Dürer, Titien, Van Dyck, Rubens et Poussin ainsi qu'une prestigieuse bibliothèque. Sa mère, Marie Anne de Grivel, est née en 1777 à Domblans (39) et mourra en 1841 à Recologne.

L'enfant à l'imagination brillante, sera confié à la stricte discipline des jésuites à Dole pour sa scolarité. Des études de droit devaient le mener à la Chambre des Pairs, mais la Révolution de 1830 en

décidera autrement. Son père qui avait entre-temps acquis le titre de vicomte d'Orchamps, décède en 1835 et sera enterré à Montmirey-la-Ville. Le fils reprend alors le titre de vicomte et le flambeau des légitimistes en Franche-Comté.

Issu d'une famille de mécènes et collectionneurs, il créera pour le plaisir des autres. Peintre, aquarelliste, il va chercher l'inspiration du côté de la Belgique et sur les bords du Rhin. Il sauve aussi, grande-rue à Besançon, un escalier sculpté du XVème siècle, et le fait replacer dans son château de Recologne.

La gestion de ses affaires n'étant pas toujours heureuse, il vendra en 1839 l'hôtel de la rue des granges pour s'installer rue des martelots, dans l'hôtel cédé par son oncle Camus de Filain, en même temps que le château de Recologne. Plus tard, il vendra au Musée des Beaux-Arts de Besançon le célèbre taureau d'airain à trois cornes d'Avrigny, que son père avait reçu de Mgr de Choiseul-Beaupré.

Le 17 février 1840, il épouse une fille d'une vive intelligence et d'une rare beauté, Marie Victoire Roy de la Chaise, née le 26 septembre 1823 à Monétay-sur-Allier.



3ème station

ses épaules, destinées à la chapelle du château de Chambord, sont visibles à l'église de Montmi-rey la Ville.

Président de la société des Beaux-Arts de Besançon, il s'intéressera aussi à la littérature et à l'histoire. On lui doit, entre autres, *Les martyrs de Séquanie* et *Les Huns à Vesontio*. Membre de l'Académie de Besançon en 1855, il en deviendra le président en 1874. Entre 1862 et 1877, il exposera plusieurs fois dessins, aquarelles et terres cuites.

Souffrant, il décède le 28 mai 1879 à Besançon et sera inhumé à Recologne, auprès des siens. De nombreux objets sont alors rapatriés chez son neveu Henri Picot baron d'Aligny, à Montmirey-la-Ville, dont une riche bibliothèque érudite de près de 10 000 livres. Elle s'y trouve toujours, dans une aile du Château, construite exprès pour l'abriter.

Sa veuve décèdera le 14 novembre 1910 à Recologne. Ils n'avaient pas d'enfants. Ainsi s'éteignit l'illustre famille Chifflet.

François Jost

Puis il se tournera vers la sculpture. C'est dans ce cadre qu'il réalisera pour l'église le chemin de croix et une *Sainte-Anne*. Ces œuvres, en terre cuite enluminée de couleurs parfois un peu vives, sont réalisées à la tuilerie Verdout à Recologne. Deux autres œuvres inachevées, *St-Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes* et *St-Louis portant la couronne d'épines sur*

Ste Anne



Inscription des enfants à la fête de Noël

Comme indiqué dans le numéro 50 de l'info municipale, et parce que de nombreux cadeaux n'ont pas été réclamés ces années dernières, les familles devront **obligatoirement** inscrire leurs enfants à la fête de Noël (en fonction des évènements, la fête se réduira sûrement à une distribution de cadeaux en extérieur) qui aura lieu le 15 décembre 2020 à la salle polyvalente de Recologne, à partir de 18 heures.

PARENTS : Nom

Prénom

Téléphone :

Adresse : N°

Rue :

Code Postal : 25170

Ville : RECOLOGNE

ENFANTS :

Depuis l'âge de 1 jour jusqu'à la fin de la scolarité en classe primaire .

NOM	Prénom	Garçon Fille	Date de naissance	Ecole Fréquentée	Classe

A déposer en mairie avant le 24 novembre 2020.

Faites-le savoir autour de vous ; il serait navrant que le Père Noël oublie des enfants !

Mieux vivre à Recologne

Cette année 2020 sera une année sans grande activité pour le comité des fêtes. J'espère que nous pourrons reprendre nos animations dès mai 2021 pour enchaîner avec la nouvelle équipe suite aux dernières élections. C'est Annick FRICOT qui a pris le secrétariat du comité des fêtes, Sylviane CHLOPINSKI sera trésorière et c'est un trio composé de Guillaume VIARD, Jean-Pierre BRUCKERT et Benjamin MARTINEZ qui assurera l'intendance. Personne n'a voulu de la présidence, donc je conserve le poste.

Je vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes en me contactant (06 88 02 47 21).

Bonne fin d'année à tous
Daniel MEYER



Madame, Monsieur,

Vous allez recevoir dans votre aux lettres le calendrier 2021 des Sapeurs-Pompiers de RECOLOGNE. La situation sanitaire actuelle engendrée par la COVID-19 bouleverse nos habitudes en nous imposant des gestes barrières. De ce fait, notre traditionnelle vente de calendriers se voit contrariée dans son mode de distribution.

Nous serons heureux de vous accueillir, en toute sécurité, afin de recevoir votre versement au Centre de Secours au 73b grande rue, 25170 RECOLOGNE (entre la Poste et la Station-service/Tabac), une permanence sera assurée :

En semaine : de 18 à 20 h

Le week-end : de 9h à midi

En cas d'absence, notre boîte aux lettres est à votre disposition.

Le paiement par chèque est à privilégier. Merci de faire l'appoint si vous préférez le règlement en espèces.

MERCI DE VOTRE GENEROSITE ET DE VOTRE COMPREHENSION !

Les Sapeurs-Pompiers de RECOLOGNE vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !

EN BREF

DATES à RETENIR sous réserve d'autorisations :

Le 20 novembre 2020 : Soirée beaujolais nouveau .

Le 15 décembre 2020 : Fête de Noël des enfants.

En décembre 2020 : Marché de Noël de l'école sur la place des tilleuls

Le 31 janvier 2021 : Repas des aînés à la salle de Recologne

A SUIVRE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE :

ELIAD a pris contact avec la mairie pour organiser une conférence sur le sommeil des aidants du secteur. Une campagne d'affichage vous donnera des précisions.

LES ATELIERS BONS JOURS ont également pris contact avec la mairie pour organiser les jeudis et mardis après-midi des activités santé pour améliorer le quotidien des personnes de plus de 60 ans (équilibre, mémoire....) Les participations de 20 euros par atelier qui comporte de 5 à 12 séances seront pris en charge par la mairie.

MAISONS FLEURIES 2020:

Le 19 septembre 2020, Monsieur le Maire a remis, en petit comité, les prix aux lauréats des maisons fleuries dans la nouvelle mairie . Pour la photo (en dernière page) certains avaient enlevé leur masque et l'on remis juste après, COVID oblige. Les lauréats sont les suivants : Maison CRISTINA rue Duretête , maison MOLLET chemin des Masey, maison NEUHOF rue des Granges, maison COULON grande rue, maison GEORGEON au Chanois.

ASSAINNISSEMENT :

Depuis le début de cette année, c'est la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) qui a pris la compétence de l'assainissement sur tout son territoire. Elle en a confié la gestion au Syndicat des Eaux du val de l'Ognon (SIEVO). Pendant quelques années encore le SIEVO et la Commune de Recologne travaillent ensemble à l'entretien du réseau et de la station d'épuration. Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement, il est formellement interdit de

rejeter dans le réseau d'assainissement des corps solides, tels que des débris de toutes sortes, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes de nettoyage ou de récurage, tampons et serviettes hygiéniques et, d'une façon générale, toutes matières et produits toxiques pouvant altérer le réseau d'assainissement.

Pour information, régulièrement, nous plaçons des marqueurs de détection de ces produits illicites, alors méfiance !!! Tous les produits cités précédemment sont acceptés sans problème dans les déchetteries du SYBERT. Chacun a le devoir de faire preuve de civisme.

LE TRI ET LES BACS :

Bien faire son tri : Il ne faut pas mettre de sac poubelle fermé dans la poubelle de tri. Il ne faut pas imbriquer les déchets de tri les uns dans les autres. Les refus de tri sont en augmentation et coûtent cher à la collectivité. Enfin les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de 150 euros.

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !!!

PLUS BELLE MA BOULANGERIE

Vous avez sûrement remarqué que les travaux de la nouvelle boulangerie au 54 de la grande rue avancent à grands pas. On attend le passage d'EDF à la mi-novembre et l'ouverture devrait se faire début décembre 2020.

LA LOI RGPD :

Encore une nouvelle loi pour nous protéger !!!! Nous ne pouvons plus publier systématiquement dans l'info municipale les naissances, les mariages, les pacs et les décès. Si vous désirez que ces événements soient publiés, vous devrez en faire la demande à la mairie qui vous fera signer un document qui autorise la publication .

L'AFFOUAGE :

La commune distribue aux habitants de RECOLOGNE de l'affouage sur pied ou en stères en bordure de chemin. Pour pouvoir y prétendre, il faut vous inscrire en mairie avant le 30 novembre pour en bénéficier à partir de la mi-décembre .

LES ANNONCES ET LES RAPPELS

LES DEJECTIONS CANINES : Nous sommes régulièrement interpellés sur ce problème par des personnes excédées, à juste titre, par le nombre croissant de déjections déposées sur le domaine public par les chiens. Cette situation n'est pas anodine, que ce soit sur les trottoirs ou sur les rares espaces verts de la commune. Elles sont partout. Certains propriétaires ramassent les crottes de leur animal préféré mais ils sont rares ! D'autres, sans aucun respect pour leurs concitoyens, laissent faire leur chien sous les fenêtres de leurs voisins, dans une totale indifférence. Nous allons adresser à tous les possesseurs de chien(s), une note d'information accompagnée d'un flyer, pour rappeler à chacun les bonnes pratiques en la matière. Nous espérons que cela suffira pour responsabiliser ces propriétaires. Dans le cas contraire, nous n'hésiterons pas à prendre, comme d'autres maires l'ont fait, un arrêté interdisant les déjections sur le domaine public communal.

Toutes les infractions à cet arrêté seront passibles d'une amende dissuasive.

LES PETITS RAPPELS

Merci de laisser libres les places de parking pour les personnes handicapées, si vous n'êtes pas handicapé.

Les trottoirs sont réservés aux piétons; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.

FEUX DE JARDINS ET VERGERS :

Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

TENNIS DE TABLE : Le club de tennis de table de LAVERNAY (Niveaux départementaux et régionaux) recrute des joueurs . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

RETRO

DUBONNET
VIN TONIQUE AU QUINQUINA

Dans toutes les bonnes Epiceries,
Maisons de Comestibles et d'Alimentation.

Cet excellent **QUINQUINA** est toujours employé avec succès lorsqu'il s'agit de fortifier l'Estomac, combattre le manque d'Appétit, la faiblesse, l'épuisement, c'est l'apéritif le plus **TONIQUE** et le plus **FORTIFIANT**.

EAU de MELISSE
des **CARMES**
BOYER



contre :

DIGESTIONS PENIBLES,
VERTIGES, MAUX de CŒUR, MALAISES
(Pure, sur du sucre ou dans un peu d'eau)
après un **COUP**, une **CHUTE**, une **ÉMOTION**

En demandant
l'**EAU des CARMES "BOYER"**
se méfier des imitations.

C^{ie} Coloniale
CHOCOLATS & THÉ
DE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
ENTREPOT GÉNÉRAL
Paris, avenue de l'Opéra, 19

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PHENOL BOBŒUF
préserve des maladies, cicatrise les plaies; pour la toilette s'emploie à la dose de 4 à 8 cent. par litre d'eau. Le fl. 4^{fr}50.

SADLA **PRODUITS ALIMENTAIRES de 1^{er} CHOIX**
dans les Meilleures Maisons d'Epicerie
DE FRANCE
MAGASINS { à Paris : 40, boul. Voltaire.
{ à Neuilly : 68, av. de Neuilly.
(Seine)

LE SAVON DU CONGO le plus parfumé des Savons de Toilette, le seul recommandé par les Hygiénistes, pour la blancheur du teint, se trouve dans toutes les bonnes Maisons, Epiceries, etc. Bien exiger le titre "CONGO" et le nom du Fabricant **VICTOR VAISSIER** QUI AUTHENTIFIQUENT CETTE CÉLÈBRE MARQUE.



Voici ce que l'on pouvait lire dans le bulletin paroissial de Recologne-Chevigney en février 1910. La publicité était déjà présente et je vous laisse apprécier la dernière phrase du docteur **MONTAGNON** sur la consommation d'alcool!

— 5 —

L'ALCOOLISME

Ses dangers

La plupart des maladies soignées dans les hôpitaux sont aggravées par l'abus des boissons alcooliques ou causées par elles.

— Toutes les boissons alcooliques sont dangereuses, même le vin. Les plus nuisibles sont celles qui contiennent, avec l'alcool, des essences aromatiques comme l'absinthe, qui ne peut jamais être bienaisante, et les prétendus apéritifs appelés amers.

— Les boissons alcooliques sont encore plus dangereuses quand on les prend à jeun le matin et entre les repas.

— L'homme devient inévitablement alcoolique, c'est-à-dire empoisonné par l'alcool, même sans avoir jamais été en état d'ivresse, quand il boit tous les jours de l'alcool, de la liqueur ou trop de vin.

— L'alcool est un poison dont l'usage habituel détruit plus ou moins vite, mais sûrement, les organes les plus nécessaires à la vie : estomac, foie, reins, cœur, canaux du sang, cerveau.

— L'alcool excite l'homme, mais il ne le fortifie pas. Il ne remplace pas la nourriture, mais il en fait perdre le goût.

— Quand on boit souvent de l'alcool ou quand on boit trop de vin, on est beaucoup plus exposé aux maladies, et quand on est devenu malade, la maladie est toujours plus grave.

— L'alcool cause très souvent la phthisie, en affaiblissant les poumons.

— Les parents qui ont fait des abus de boissons alcooliques ont souvent des enfants qui naissent mal conformés ou idiots, ou qui meurent de convulsions.

— Trois quarts de litre de vin en vingt-quatre heures, bus en mangeant, sont une ration suffisante pour celui qui travaille.

D^r MONTAGNON

NOUVEAU : Recevez vos informations municipales par mail !

Faites un geste pour l'environnement et restez toujours informés, en choisissant la réception de votre bulletin d'informations par mail.

Recevez également les dernières news (info COVID, décisions importantes de votre commune, programmation d'événements...)

Pour cela rien de plus simple, renseignez le coupon ci-dessous et déposez le dans la boîte aux de la mairie ou retournez-le par mail à : recologne.mairie@orange.fr

Je choisis de recevoir les informations municipales par voie dématérialisée

Oui

Non

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Téléphone :

E-mail* :

Je note qu'à tout moment je peux me désabonner de ce service par simple demande à la mairie de Recologne.

* informations obligatoires

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour les particuliers : Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses...) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- * En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- * Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- * le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi.

Pour les entreprises : extrait de l'arrêté préfectoral :

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air sont interdits :

- tous les jours de la semaine de 20h à 7h et de 12h30 à 13h30
- toute la journée des dimanches et jours fériés »

Rappels Réglementaires:

* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

* Respect de l'environnement : On trouve de plus en plus de canettes, paquets de cigarettes et papiers gras dans notre village et sur les bords des chemins; les employés communaux ne peuvent pas passer leur temps à ramasser ces détritrus. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que la nature reste propre .

* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année, à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

Ouverture de la mairie:

- * Le lundi : de 8h45 à 12 heures.
- * Le mercredi : de 8h45 à 12 heures.
- * Le vendredi : de 14 heures à 17h30 .
- * Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures
Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17
Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures . Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location.

Délivrance et renouvellement du passeport et de la carte d'identité:

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports et les cartes d'identité. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

Recensement pour la journée d'appel à la défense:

* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire. Venir en mairie avec pièce d'identité et livret de famille .

Listes électorales :

Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 28 FEVRIER 2021 doivent se faire inscrire en mairie avant le 7 février 2021 .Vous avez également la possibilité de vous inscrire directement sur service-public.fr.

NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15 Pompiers : 18 ou 112

Lampes de rues

* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

Tarifs 2020

Concession cimetièrre . Contact : JP BRUCKERT

50 €/m² pour les concessions de 30 ans

75 €/m² pour les concessions de 50 ans

200 €/m² pour les concessions perpétuelles

(+frais d'enregistrement de 60 à 75 Euros)

Columbarium

Case à 4 urnes : 300 Euros

Case à 6 urnes : 400 Euros

Cavurne (petite tombe pour urne) : 120 Euros

Jardin du souvenir : gratuit

Location salle communale:

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30 caution : 305 Euros

Habitants de RECOLOGNE :

Week-End : 160 euros

Apéritif : 60 euros

Personnes de l'extérieur :

Week-End : 270 euros

Apéritif : 110 euros

Associations extérieures au village :

Un jour : 120 euros

Deux jours : 150 euros

Commerçants :

Un jour : 210 euros

Deux jours : 260 euros

Trois jours : 360 euros

Mise à disposition de la salle en cas d'obsèques :

Habitants de Recologne : 20 euros

Autres personnes : 50 euros

Alambic: 10 Euros / jour pour les habitants de Recologne

20 Euros pour les autres utilisateurs

Affouage : 32 Euros le stère en bordure de chemin et 7 euros sur pied.
Inscription en mairie.

RAPPEL : l'affouage est réservé aux habitants de la commune.



Les maisons
fleuries 2020

Le repas des aînés
de janvier 2020



Inauguration de
l'espace de jeux
Denise GRIVET